

CONSEIL MUNICIPAL de MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT

SEANCE du jeudi 24 juin 2021 à 20 heures

- Convocation du 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOURDIN Francis, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr HINZE Dirk, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Absents excusés : Mr PELLETIER Jean-Noël qui a donné procuration à Monsieur COURLET Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article 1 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Monsieur MINARY Fabian secrétaire de séance.

Considérant que la retransmission en direct n'est pas possible car la commune n'a pas les moyens de réaliser cette transmission,

Considérant le respect des consignes et des protocoles sanitaires liés au Covid 19

Monsieur le Maire propose que ce Conseil Municipal soit réalisé à huit clos.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide que cette séance de Conseil Municipal se déroulera à huit clos.

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du compte-rendu séance précédente
- 2°) Demandes d'urbanisme
- 3°) Droit de préemption urbain
- 4°) Ecole demande d'inscription
- 5°) Demande appel d'offres déneigement
- 6°) Périscolaire : choix des prestataires
- 7°) Création de poste : Adjoint administratif 2^{ième} classe
- 8°) Tarif location salles communales
- 9°) Informations et questions diverses

1°) Approbation compte-rendu séance précédente

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2°) Demandes d'urbanisme

Déclaration préalable

- ❖ Monsieur Courlet Philippe, 4 rue Augustin Fauconnet 25650 Maisons-Du-Bois Lièvreumont, dépôt du dossier le 21 juin 2021. La présente demande a pour objet la modification d'une porte-fenêtre afin de l'agrandir et le remplacement d'une porte-fenêtre qui ne comportera plus de sous-bassement située sur la parcelle A n°25.

Permis de construire

- ❖ Monsieur Pourchet Emmanuel, 44 Grande Rue 25650 Maisons-Du-Bois Lièvreumont, dépôt du dossier le 01 juin 2021. La présente demande a pour objet la création d'un garage et la création d'ouverture dans maison d'habitation située sur la parcelle ZN n°85.

- ❖ Monsieur et Madame Mougin Grégory et Aurore, 3 Chemin Grande Cloison 25650 Maisons-Du-Bois Lièvreumont, dépôt du dossier le 03 juin 2021. La présente demande a pour objet l'extension du garage existant située sur la parcelle ZN n°56.
- ❖ Madame JAMOT Véronique, 9 Grande Rue 25650 Maisons-Du-Bois Lièvreumont, dépôt du dossier le 08 juin 2021. La présente demande a pour objet la construction d'un garage 2 places en limite de propriété, la rénovation de la toiture de la maison existante côté Grande Rue, le renforcement et ravalement du mur de soutènement en limite de propriété située sur la parcelle AC n°68.
- ❖ Monsieur et Madame Sauge Cédric, 2 rue de la Baumette 25650 Maisons-Du-Bois Lièvreumont, dépôt du dossier le 18 juin 2021. La présente demande a pour objet l'édification d'un volume annexe attenant à la maison d'habitation individuelle existante située sur la parcelle ZD n°123.

3°) **Droit de préemption urbain**

Aucune demande à ce jour.

4°) **Ecole demande d'inscription**

- Madame Denetre Marion et Monsieur Martinet Yohan demeurant à La Longeville, nous sollicitent afin d'inscrire leur enfant Martinet Elouann né le 15/11/2017 à l'école au sein de notre commune pour la rentrée 2021/2022, car Madame Denetre est responsable du périscolaire à Maisons-du-Bois Lièvreumont.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide d'accepter la demande d'inscription à l'école au sein de notre commune de l'enfant Martinet Elouann.

5°) **Demande appel offres déneigement**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire pour les trois prochaines saisons hivernales de signer une nouvelle convention pour assurer le déneigement des voies communales. Les prestations sur la durée de la convention, soit 3 ans, s'élèvent à une somme supérieure à 25 000 EUR HT, laquelle constitue le seuil au-dessus duquel les marchés ne peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence.

La commune est donc tenue de lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence pour la passation du nouveau contrat, sauf à ce que qu'elle décide à réduire la durée du nouveau contrat et que le montant de ce dernier soit inférieur à 25 000 EUR HT.

Dans ce dernier cas, la commune ne sera toutefois pas dispensée de solliciter plusieurs devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, de réaliser un appel d'offres avec publicité pour le déneigement de la voirie communale, pour une durée de 3 ans, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

6°) **Périscolaire : choix des prestataires**

Objet de la Délibération :

Gestion et exploitation de l'accueil « périscolaire » – Approbation du choix du prestataire - Approbation du contrat – Autorisation de signer

Un recueil d'initiatives a été proposé à 3 associations :

- LES FRANCAS
- ADMR
- FAMILLES RURALES

Le recueil d'initiatives a été rendu par les 3 associations le jeudi 17 juin 2021.
La commission a reçu les offres des 3 prestataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide :

- d'approuver le choix de l'association Familles Rurales en tant que prestataire de service public pour la gestion et l'exploitation de l'accueil « périscolaire » de la commune de MAISONS DU BOIS LIEVREMONT ;
- de valider les conditions tarifaires proposées pour l'année scolaire en cours ;
- d'approuver le recueil d'initiatives pour la gestion et l'exploitation de l'accueil « périscolaire », situé sur le territoire communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tous les documents y afférents ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes diligences pour rendre le contrat exécutoire et pour son exécution.

7°) Création de poste : Adjoint administratif 2^{ième} classe

DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOI (*fonctionnaire*)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint principal administratif, en raison du départ de Mme YILDIZ et du temps partiel de Mme Lamy qui résulte d'un manque d'heures pour effectuer les tâches comptables,

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 1 voix contre, 6 abstentions, le Conseil Municipal :
DECIDE :

- la création de 1 emploi d'adjoint principal administratif 2^{ième} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du .24/06/2021,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint principal administratif,

Grade : 2^{ième} classe :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

Mr POURCHET Emmanuel quitte la séance à 22H20.

8°) Tarif location salles communales

TARIFS location salles : à compter du 1^{er} septembre 2021

Caution de €

CENTRE D'ACCUEIL, au 38 Grande Rue

- Bal : €

- Souper dansant : €

- Mariage, repas de personnes non domiciliées sur la commune : € du vendredi matin au lundi soir

- Réunion suivie d'un repas de personnes non domiciliées (assemblée générale,) : €

- Tarot, loto, thé dansant (après-midi) : ... €
- grande salle sans cuisine, ni vaisselle aux personnes non domiciliées : €
- Salle convivialité avec cuisine sans grande salle aux personnes non domiciliées : €
- Salle de convivialité seule sans cuisine, ni vaisselle, aux personnes non domiciliées : €
- Repas par les habitants de la commune : €,
- locations utilisées à titre lucratifs et ou commercial : €,
- salle de convivialité seule sans cuisine... aux habitants : €
- Salle de convivialité en plus de la grande salle : €
- Journée supplémentaire : €
- Réunion et collation après enterrement : €
- Repas des classes communales

SALLE CONVIVIALE 4 bis rue de l'Eglise : (ni eau, ni cuisine)

- € collation après enterrement,
- € : par soirée aux habitants de la commune
- € : par soirée aux non habitants de la commune.

LOCATIONS EXTERIEURES aux salles

- Location de vaisselle, couverts..... € la pièce par jour
- Location de table par journée : €
- Location de chaise par journée : €

le Conseil Municipal, décide de la gratuité de la salle du centre d'accueil pour le banquet des classes communal et diffère au prochain conseil les tarifs de location de salles.

9°) Information et questions diverses

Demande de Mr Salvi

Monsieur Salvi Jean-Marie nous a envoyé par mail en date du 04/06/2021 une demande de réparation pour les dégâts occasionnés lors du passage du chasse-neige cet hiver (voir photo). Il demande au Conseil Municipal de faire le nécessaire.

Départ Maîtresse

Après 15 années de service à l'école de Maisons-du-Bois Lièvreumont Mme Courlet quitte notre commune.

Le Conseil Municipal décide d'offrir un bon cadeau d'une valeur 200 à 250 € et la boisson sera offerte par la commune.

Stagiaire

Vu le travail accompli par le stagiaire en mairie le Conseil Municipal décide d'offrir un bon cadeau d'une valeur de 150 €.

Restaurant du Saugeais

Prime Carine Lamy (arrêté)

Location garage

Monsieur Lhomme Jean-Philippe par courrier en date du 19/06/2021 a entendu dire que la commune prévoit de faire des garages sous le préau de l'ancienne école et demande si celle-ci pourrait lui louer un garage pour ses locataires au 52 Grande Rue.

Demande de revalorisation du PLU

Monsieur Guinchard Daniel par courrier en date du 11/06/2021 demande à la commune de réétudier sa requête qu'il avait émis avec Mme Jacquet Colette et que celle-ci avait refusée (voir courrier joint).

Divagation de chiens

Madame Vivot Gaëlle nous a écrit un mail en mairie le 23/06/21 afin d'attirer l'attention du Conseil sur la divagation de chiens dans le village. Elle nous demande de faire le nécessaire quant au rappel à l'ordre sur notre commune car cette situation est dangereuse.

Le Conseil Municipal propose de faire un courrier aux 3 personnes concernées et si cela se poursuit une plainte sera déposée en gendarmerie.

Demande de Monsieur Delacroix Julien

Monsieur Delacroix nous a envoyé un mail en mairie en date du 23/06/21 concernant une parcelle ZK2 N°337 DE 3ha 5480 qui n'est pas exploitée. Sa demande consiste a exploitée cette parcelle (voir mail joint)

La séance est levée à 23H15

Liste des délibérations et sujets abordés au cours de la séance

- Délibération n° 1 : Ecole demande d'inscription
- Délibération n° 2 : Demande appel d'offres déneigement
- Délibération n° 3 : Périscolaire choix des prestataires
- Délibération n° 4 : Création d'emploi (fonctionnaire)

Noms Prénoms	Signatures	Noms Prénoms	Signatures
BERTIN Marie		JACQUET Baptiste	
BERTRAND Emmanuelle		JONCOUR Magaly	
BOURDIN Francis		MINARY Fabian	
COURLET Jean- Luc		NICOD Christian	
FUSIER Nicolas		PELLETIER Jean- Noël	
GUINCHARD Jérémie		POURCHET Emmanuel	
HINZE Dirk		POURCHET Julien	
VUILLEMIN Marc			